

Procédure Passerelles 2026 : Accès direct en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de Santé

Arrêté du 22 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Le dossier du candidat doit être transmis **exclusivement par courriel, en un seul document**, à l'adresse suivante : polesante-passerelles@univ-reims.fr

Date limite d'envoi du dossier : **15 Mars 2026**

ETAT CIVIL

Nom patronymique :

Nom d'Épouse :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone portable :

Numéro d'étudiant (si inscrit à l'URCA) :

CURSUS

	Etablissement d'inscription <i>Exemples : Lycée Clémenceau, UFR S.E.N,...</i>	Cursus suivi <i>Exemple : Terminale S, L1 Biologie, ...</i>	Validation d'année (OUI/NON) <i>indiquer la mention</i>
2022-2021			
2023-2022			
2024-2023			
2025-2024			
2026-2025			Premier semestre validé (OUI /NON)
Série du Baccalauréat :			Mention :

Nombre d'inscription en 1^{ère} année d'un cursus de santé (LAS, PASS, PACES, PCEM, PCEP) :

Aucune

Une seule inscription

année :

Nombre de candidatures antérieures à une passerelle :

Aucune

1 Candidature

2 Candidatures

Précisez année de candidature à la passerelle ANTERIEURE :

DEPOT DE CANDIDATURE :

Etablissement souhaité :

Filière demandée : Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce présent document.

Fait à

Signature obligatoire :

Le :